

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2018

Edition du
09 décembre 2013

DANS CE NUMÉRO

L'aide sociale au banc des accusés (Jean-Daniel Delley)

Si la facture sociale augmente, c'est que la fracture sociale s'aggrave

OMC à Bali: un nouveau monde (Albert Tille)

La Suisse conjugue accords bilatéraux et multilatéralisme

Pour une nouvelle Convention de La Havane (Gérard Escher)

Revenir aux sources de la régulation du commerce international telle qu'elle était imaginée au sortir de la deuxième guerre mondiale

La suppression du secret bancaire vaut bien une amnistie fiscale (Lucien Erard)

Faut-il faire une concession sur le principe pour éviter le maintien du secret bancaire en votation? Un point de vue

Un couple de documentaristes suisses au sommet de leur art (Pierre Jeanneret)

Le dernier film de Frédéric Gonseth et Catherine Azad va sortir sur les écrans le 18 décembre

La participation à l'Université: l'expérience lausannoise (Invités: Nicolas Turtschi et Antoine Chollet)

Un bilan après dix ans, du point de vue du corps intermédiaire

L'aide sociale au banc des accusés

Si la facture sociale augmente, c'est que la fracture sociale s'aggrave

Jean-Daniel Delley - 06 décembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24877>

L'aide sociale fait actuellement l'objet d'attaques en règle: trop coûteuse, elle tolérerait des abus et ferait montre d'une trop grande générosité. Et si l'explosion de ses budgets ne faisait que refléter le peu d'intérêt des politiques publiques pour l'intégration des personnes les plus fragiles?

Le printemps dernier, l'affaire a fait grand bruit outre-Sarine. La commune argovienne de Berikon a supprimé l'aide sociale dont bénéficiait un jeune résident peu coopératif. Sur recours, le Tribunal fédéral a donné tort à la commune parce qu'elle n'avait pas respecté les règles de procédure, à savoir d'abord avertir l'intéressé, puis réduire le montant de l'aide avant de la supprimer totalement. Les juges ont rappelé que les bénéficiaires de l'aide sociale ont également des droits. Le président de la Conférence suisse des institutions d'action sociale ([Csias](#)) a salué ce jugement, ce qui a provoqué un tollé.

La Csias édicte notamment des normes sur la conception et le calcul de l'aide sociale. Des normes qui prévoient d'ailleurs les conditions d'une diminution, voire d'une suppression de l'aide. La Conférence réunit les représentants des communes, des cantons, de la Confédération et des

organisations privées. Plusieurs cantons reprennent ces normes dans leur législation.

A la suite de la réaction du président de la Csias, trois communes dont Berikon ont décidé de se retirer de cette organisation. Dans le cadre d'un programme d'économies, le Grand Conseil bernois a décidé de réduire de 10% le montant des prestations recommandé par la Csias. De son côté, l'UDC suisse a annoncé son [intention](#) de coordonner l'action de ses élus communaux pour limiter l'application des normes de la Csias. Elle a d'ailleurs donné le ton dans son programme 2011-2015 en affirmant que *«les généreuses prestations transforment le réseau social des cantons appliquant les directives de la Csias, voire les dépassant, en une confortable chaise longue»*.

Depuis 1990, on assiste à l'explosion de l'aide sociale. Ce n'est pas le prétendu laxisme des services communaux qui est en cause, mais la précarisation de l'emploi et la réduction des prestations de l'assurance-invalidité et de l'assurance-chômage notamment. Pour la ville de Lausanne, les dépenses de l'aide sociale ont passé de 7 millions de francs en 1990 à 110 millions actuellement et des prestations sont accordées à plus de 7% de la population

active.

A l'occasion de la [journée d'automne](#) de l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (Artias), Michel Cornut, chef du service social de la ville de Lausanne, a rappelé que l'aide sociale ne vise pas seulement à garantir le minimum vital. L'action sociale est engagée dans une lutte contre la pauvreté, de manière à permettre aux personnes qui ont dû recourir à une aide financière d'acquérir les capacités de gagner leur vie. Aider l'utilisateur à reconquérir son autonomie passe par la recherche d'un emploi, d'un logement, par la maîtrise d'une langue, par une formation ou encore par un désendettement. C'est dire que les services sociaux ne se limitent pas à signer des chèques. Ils mettent en œuvre une panoplie de mesures qui toutes concourent à la réadaptation et à la réinsertion sociale de leurs usagers.

L'explosion de l'aide sociale est le fidèle baromètre de la fracture sociale. Elle constitue l'acte d'accusation d'une société qui, dans la conception et la mise en œuvre de ses politiques (économie, logement, transports, urbanisme, éducation,...), néglige son devoir d'intégration sociale. Si la facture sociale augmente, c'est

que la fracture sociale s'aggrave. Mais il est plus simple de jeter le discrédit sur

une population marginalisée en pointant du doigt des abus réels, mais rares, que de porter

un regard critique sur le quotidien d'une politique qui discrimine et exclut.

OMC à Bali: un nouveau monde

La Suisse conjugue accords bilatéraux et multilatéralisme

Albert Tille - 09 décembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24896>

Les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce sont parvenus à un accord. Tout nouveau directeur général de l'OMC, le Brésilien Roberto Azevedo triomphe.

Le paquet ficelé à Bali devrait créer 1'000 milliards de richesses et des millions d'emplois. On peut évidemment rester sceptique face à ces glorieuses prévisions économiques et sur la portée réelle de l'accord. Mais on ne peut contester qu'il représente un exploit, celui de concilier les intérêts fort divergents de 159 pays dans la compétition économique internationale.

Il illustre aussi la remarquable avancée des pays émergents. Nous ne sommes plus au 20^e siècle, quand le monde économique était dominé par l'Amérique et l'Europe. Le ministre indien a été la vedette incontestée à Bali. Il a exigé de pouvoir accroître les subventions agricoles afin de nourrir à bas prix les plus pauvres. C'était une entorse aux règles de l'OMC. Les Etats-Unis s'y sont fermement opposés pour éviter d'ouvrir la boîte de Pandore et de voir se

démanteler l'édifice de la réglementation du commerce mondial. L'Inde a gagné. Elle a obtenu une exception à la règle.

Mis à part ce coup de canif, l'accord de Bali comporte des avancées: un engagement à réduire les subventions à l'exportation des produits agricoles, une exemption accrue des droits de douane aux produits provenant des pays les moins avancés, et une réduction de la bureaucratie aux frontières.

Le conseiller fédéral Johan Schneider-Amman était à Bali. La Suisse a salué un accord bon pour nos exportateurs. Les tracasseries aux frontières sont souvent plus handicapantes qu'un droit de douane. Quant aux paysans, ils peuvent se rassurer. L'agriculture suisse n'est pas dépendante des subventions à l'exportation et la libéralisation des échanges, que prévoyaient les ambitieuses négociations de Doha entamées en 2001, ne figurent pas dans l'accord de 2013. Mais les engagements de ne pas renforcer la protection agricole demeurent. La Suisse

n'est pas l'Inde et n'obtiendra pas de dérogation pour nourrir une population affamée! Toutes nouvelles restrictions aux importations lui resteront interdites malgré les initiatives sur la souveraineté alimentaire ([DP 2015](#)) .

Les difficultés rencontrées dans les interminables négociations du cycle de Doha ont convaincu nombre de pays de conclure des accords bilatéraux pour améliorer le fonctionnement de leurs échanges. La Suisse n'y fait pas exception. Seule, ou en collaboration avec les trois autres pays de l'AELE, la Suisse a conclu 17 accords de libre-échange depuis 2002, le dernier en date avec la Chine.

Ces accords ont été favorables à l'économie suisse. Selon le dernier dossier de [La Vie économique](#), les échanges et les investissements directs progressent nettement dans les quatre années suivant la conclusion des accords. Le modeste succès de Bali ne va pas changer la donne. Berne est en train de négocier le libre-échange avec six nouveaux pays. Dans le

[message](#) sur le traité avec la Chine, le Conseil fédéral définit les trois piliers de sa politique économique extérieure: OMC, bilatérale avec l'Europe et multiples accords de libre-échange. Ce troisième pilier est cependant étroitement lié au premier. Dans l'accord avec la Chine, il est fait constamment référence au respect des règles et des mécanismes de l'OMC.

Avec une secrète délectation, de nombreux commentateurs

annonçaient l'échec de la réunion de Bali et la mort de l'OMC. Mais il n'a jamais été question de cela. Tous les accords bilatéraux, et non seulement celui entre la Suisse et la Chine, ont l'acquis multilatéral en toile de fond. Les trois piliers de la sagesse commerciale de la Suisse ont donc leur justification.

Luzius Wasescha, qui vient de quitter le poste de représentant permanent de la Suisse auprès

de l'Organisation, salue le succès de la course aux ententes bilatérales. Il en relève toutefois quelques inconvénients. Chaque accord a ses caractéristiques, ses droits de douane et ses obstacles non tarifaires. Les exportateurs, surtout lorsqu'il s'agit de PME, ont des difficultés à se retrouver dans les 36 accords de libre-échange conclus à ce jour par la Suisse. D'où les irremplaçables vertus d'un multilatéralisme simplificateur.

Pour une nouvelle Convention de La Havane

Revenir aux sources de la régulation du commerce international telle qu'elle était imaginée au sortir de la deuxième guerre mondiale

Gérard Escher - 09 December 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24902>

Le cadre de l'OMC est-il suffisant pour régler la production et l'accès aux produits agricoles de base, nécessaires à l'alimentation de notre espèce? Durant la 9e conférence ministérielle de l'OMC à Bali, l'Inde menaçait de faire échouer les négociations (qui requièrent l'unanimité), si on n'autorisait pas ses programmes d'aide alimentaire, en dérogation aux normes de l'organisation.

On sait qu'un accord minimal a finalement été obtenu, qui inclut une clause sur la sécurité alimentaire (voir l'[article précédent](#)). Les subventions agricoles sont autorisées si elles visent à garantir l'accès à la nourriture de la population du pays. Mais

ces programmes de soutien doivent préexister à la signature de l'accord de Bali, ce qui satisfait la revendication de l'Inde (qui est le pays le plus touché par la [malnutrition infantile](#)). Malgré ces concessions, le libre-échange reste l'objectif philosophique de l'OMC.

Prenant du recul sur les heurs et malheurs de l'OMC, des juristes regroupés dans un projet de recherche européen du doux nom de [Lascaux](#) proposent un intéressant retour aux sources des organisations internationales, dans la période charnière entre la deuxième guerre mondiale et la guerre froide. Ils proposent une revitalisation de la politique de Roosevelt dans le

cadre de ce que Lascaux appelle la «*démocratie alimentaire*», n'hésitant pas à proposer une «*exception alimentaire*» à la manière de l'«*exception culturelle*» française pour préserver l'accès des petits paysans à la terre, et en réservant aux Etats un espace de souveraineté alimentaire.

L'argent, le travail et l'agriculture

Dans ce monde à reconstruire, le président Roosevelt voulait assurer que l'argent, le travail et l'agriculture aient un cadre de régulation internationale, les Etats et le marché ne paraissant pas suffisants pour assurer paix et prospérité. Entre 1943 et 1944, Roosevelt

organisa trois conférences internationales, Bretton Woods (finances), Philadelphie (travail) et Hot Springs (alimentation et agriculture) en préparation d'un grand traité: la [Charte de La Havane](#) instituant une Organisation internationale du commerce, signée par 53 pays le 24 mars 1948, à l'issue d'une Conférence des nations unies sur le commerce et l'emploi qui a duré quatre mois. Elle n'entrera jamais en vigueur, notamment en raison de l'opposition du Congrès américain à sa ratification.

Une partie de cette Charte fut toutefois mise en œuvre rapidement - et en-dehors de l'ONU - par les 23 pays les plus riches qui souhaitaient relancer le commerce mondial sans attendre: ce fut le Gatt (Accord général sur le commerce), prédécesseur de l'OMC. L'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), imaginée à la conférence de Hot Springs, fut instituée en 1945, mais faute de ratification de la charte de La Havane n'obtint pas les compétences prévues par cette dernière et devint une «*organisation technique*».

«Le monde a beaucoup perdu en renonçant à cette Charte. Le

Gatt puis l'OMC ont façonné une mondialisation qui n'a ni permis le développement du Sud, ni assuré le plein emploi ou la sécurité alimentaire, ni préservé les ressources naturelles, des objectifs après lesquels le monde s'essouffle à courir sans trouver la voie des négociations qui y conduisent», conclut l'équipe de Lascaux.

Besoins fondamentaux et Charte de La Havane

Les matières premières agricoles ne sont pas des marchandises comme les autres, elles couvrent un besoin fondamental de l'être humain. Le système de libre-échange, la régulation mondiale du commerce devraient pouvoir tenir compte à la fois de la capacité financière des Etats - leur dette publique par exemple -, mais surtout de la malnutrition de centaines de millions de personnes; et de l'avenir de nos ressources naturelles, un défi urgent de notre siècle.

Les juristes de Lascaux pensent que la réalisation de ces objectifs passe par un retour à l'esprit de la Charte de La Havane et par la ratification d'une [nouvelle charte](#) limitée aux produits agricoles de base. Son texte devrait spécifier les

difficultés relatives aux produits agricoles de base, par exemple le déséquilibre persistant entre la production et la consommation, l'accumulation de stocks pesant sur le marché et des fluctuations prononcées des prix. Ces difficultés spéciales peuvent compromettre la sécurité alimentaire d'un pays ou d'une région. Dans le cas où les difficultés seraient avérées et que les problèmes ne pourraient être surmontés par le jeu normal du marché, les Etats membres s'engageraient à conclure des accords intergouvernementaux suspendant le jeu du libre-marché. La FAO pourrait être le siège de ces négociations. En outre, ces accords devront contenir des dispositions pour permettre un recours croissant aux sources de production les plus efficaces, les plus à même de préserver les ressources naturelles et les plus économiques pour satisfaire les besoins de la consommation intérieure et du marché mondial.

Vœu pieu et tardif, ou solution en vue des défis colossaux qui attendent l'agriculture qui devra nourrir avec moins de paysans dix milliards d'hommes et devenir «*écologiquement intensive*»?

La suppression du secret bancaire vaut bien une amnistie fiscale

Faut-il faire une concession sur le principe pour éviter le maintien du secret bancaire en votation? Un point de vue

Lucien Erard - 07 December 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24888>

Pourra-t-on continuer de refuser au fisc helvétique les informations qu'il va devoir transmettre à ses partenaires étrangers? Formellement, l'échange automatique d'informations, toujours en cours de négociation au niveau international, n'oblige pas la Suisse à lever le secret bancaire pour ses propres ressortissants.

Pourtant le Conseil fédéral a déjà proposé d'autoriser le fisc à s'adresser directement aux banques puis a promptement renoncé à ce délicat projet, pour l'instant du moins.

En réalité, il n'y a pas seulement la pression du G20 en faveur de l'échange automatique d'informations, auquel les banques semblent se rallier ([DP 2011](#)). S'y ajoutent en effet les nouvelles dispositions du Groupe d'action financière (Gafi): la fraude fiscale devient une infraction préalable au blanchiment d'argent. Serait donc pénalement punissable celui qui aurait contribué au recyclage de montants non déclarés au fisc. La menace ne concernerait plus seulement les banques, mais aussi tous les gérants de fortune, les avocats, les notaires, les promoteurs immobiliers, etc. Or la plupart d'entre eux ne seront pas en

mesure de vérifier par eux-mêmes la provenance des fonds sous gestion. Pour établir cette origine, ils dépendront d'administrations fiscales ayant elles-mêmes accès aux informations d'autorités étrangères, mais également d'institutions helvétiques, banques en tête.

Les temps du secret bancaire et de l'évasion fiscale sont donc comptés. Les détenteurs de fortune et de revenus non déclarés devront passer à la caisse.

Si, comme le ressasse la droite de ce pays, les contribuables suisses sont fondamentalement honnêtes et les fraudeurs donc rares, le fisc aurait bien raison de chercher à encaisser enfin les impôts non payés dans le passé, assortis des amendes prévues. Après tout, le contrôle des attestations bancaires par le fisc correspond à celui des certificats que le salarié et le rentier, *a priori* honnêtes eux aussi, doivent livrer chaque année - quand l'employeur, l'AVS ou la caisse de pensions ne l'expédient pas directement à l'administration des contributions concernée.

Dans la réalité, la mécanique de recouvrement des impôts ne fonctionne pas toujours sans accroc. Il y a d'abord les

nombreuses professions et activités indépendantes propices à l'évasion fiscale. Il y a aussi les héritages pas du tout ou pas entièrement déclarés, les placements, les plus-values immobilières et probablement beaucoup de très petites sommes, de comptes postaux ou bancaires non déclarés.

Au total, cela fait beaucoup de citoyennes et de citoyens qui se sentent concernés, soit à titre personnel, soit pour des membres de leur famille ou pour des amis. Or les mêmes risquent de devoir se prononcer sur l'échange automatique d'informations et la levée du secret bancaire. Pour qu'ils approuvent la suppression du sacro-saint secret, ne faut-il pas leur offrir une amnistie fiscale?

La question reste ouverte. Les banquiers suisses réclament la transparence de la part des pays de leurs clients dont ils ont trahi la confiance. C'était d'ailleurs une des raisons d'être de [Rubik](#). Ils l'exigeront de leurs clients suisses auxquels ils avaient pourtant promis le secret.

Il est certes injuste de passer l'éponge sur l'évasion fiscale et de ne pas encaisser les impôts dus pour un certain nombre

d'années au moins. Celui ou celle qui paie scrupuleusement ses impôts ne le comprendrait pas. Des amnisties à intervalles réguliers encouragent le fraudeur qui peut spéculer sur l'autorisation d'un futur blanchiment - sauf s'il s'agit de régler le passé avant de prendre les mesures qui devraient empêcher les récidives.

Dans les débats qui vont s'ouvrir, la droite voudra ménager ceux qui ont triché au nom de la protection de la sphère privée. Pour éviter que le peuple refuse la levée du secret bancaire, il faudra se garder, à gauche notamment, d'une attitude trop dogmatique ou revancharde. Des

concessions pourraient être faites pour les petits montants et les héritages. Il faudra se rappeler aussi que les Suissesses et les Suisses, dans les urnes, rechignent souvent à s'en prendre aux plus favorisés et n'aiment pas que l'Etat prélève une trop forte proportion de l'argent qu'ils jugent durement gagné, même par un tricheur.

Un couple de documentaristes suisses au sommet de leur art

Le dernier film de Frédéric Gonseth et Catherine Azad va sortir sur les écrans le 18 décembre

Pierre Jeanneret - 08 December 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24892>

Depuis 1966, avec un court-métrage sur Ramuz, le Vaudois [Frédéric Gonseth](#) initie une œuvre cinématographique aujourd'hui riche de plus de trente films. Une œuvre menée le plus souvent en collaboration avec sa compagne Catherine Azad, en particulier pour sa partie musicale.

De cette riche filmographie, nous ne mentionnerons que quelques titres. Plusieurs d'entre eux sont consacrés à l'Europe de l'Est (Catherine Azad est d'origine russe): ainsi *L'Ukraine à petits pas* (1992) ou le récent *Botiza* (2011), superbe évocation d'un village roumain où modernité et tradition se confrontent. Le couple de cinéastes s'est aussi intéressé aux artistes, avec par exemple *Walter raconte Mafli* (2009).

Dans un registre plus grave,

citons le bouleversant *Mission en enfer* (2003), consacré à la trop fameuse mission conduite par le colonel philo-nazi Eugen Bircher sur le front de l'Est, mais dont les participants étaient souvent des personnes généreuses, sans doute un peu naïves et de ce fait abusées. Frédéric Gonseth y fait preuve de l'une de ses grandes qualités: l'objectivité historique et le refus de tout juger en noir et blanc. Une qualité que l'on n'attendrait pas nécessairement de celui qui fut le rédacteur en chef de *La Brèche*, l'organe de la Ligue marxiste révolutionnaire...

Il s'est fait remarquer aussi par *Citadelle humanitaire* (2008), qui relate l'action sur le terrain d'une personnalité du CICR très, voire trop, indépendante d'esprit. Il s'est investi dans deux vastes projets: Archimob ou Archives de la Mobilisation,

qui a recueilli les témoignages de 555 témoins de la deuxième guerre mondiale en Suisse, et Humem, autre collection d'histoire orale consacrée aux acteurs des organisations humanitaires.

En dehors de son travail personnel de production et de tournage, Gonseth est actif dans les milieux du film, notamment comme cofondateur de la Fondation vaudoise pour le cinéma. Depuis quelques années, il passe alternativement de l'objectif de la caméra au pinceau et a présenté dans une veine figurative dépouillée plusieurs expositions de peintures, qui témoignent d'un véritable talent. Lequel était déjà perceptible dans les superbes cadrages de ses films.

Leur dernier documentaire constitue un retour à la fois au

monde du chant, à celui de l'Ukraine et à celui des animaux, trois univers qui sont chers à Frédéric Gonseth et Catherine Azad. [Baguette magique](#) raconte la rencontre improbable entre deux hommes animés d'une passion. D'un côté, Jean-François Pignon, un jeune et déjà célèbre spécialiste du spectacle équestre, qui a établi des liens entre l'homme et le cheval en totale liberté, sans corde ni licol, *a fortiori* basés sur l'empathie et la persuasion, et non sur la contrainte brutale. De l'autre, le déjà octogénaire Gregory Levtchenko, chef du chœur ukrainien Kalena, considéré comme le meilleur du pays. La vie de Levtchenko est déjà en soi un résumé de l'histoire soviétique: naissance en 1933 pendant la grande famine créée par Staline, travail au kolkhoze, formation

militaire de pilote de combat, études de musique à Leningrad, condamnation à huit ans de travaux forcés dans une usine à viande pour avoir dirigé un chœur aux paroles «*subversives*». Car la passion qui habite cet homme hors du commun, c'est le chœur Kalena formé de jeunes étudiants de l'Université pédagogique, qu'il mène... à la baguette.

L'idée de les amener à se rencontrer et à présenter un spectacle commun, équestre et choral, revient à Catherine Azad. Le film raconte ces contacts, souvent émouvants et les difficultés à faire aboutir un projet ambitieux et coûteux. Lorsque survient un nouveau coup de «*baguette magique*»: la prise en charge des frais de l'opération par la maison de luxe parisienne Hermès. C'est au Grand Palais à Paris, en avril 2011, dans le cadre du

Saut Hermès, compétition hippique de prestige, que sera finalement présenté ce somptueux spectacle.

Outre la beauté des voix ukrainiennes, avec celles des femmes un peu nasillardes qui font leur particularité, le chatolement des costumes, les paysages du Sud de la France où les chevaux galopent en liberté, ce film est attachant parce qu'il s'en dégage une profonde empathie: entre Jean-François Pignon et ses juments, entre ce maître cavalier et le chef de chœur Gregory Levtchenko, entre ce dernier et ses choristes, enfin entre le couple Gonseth-Azad et leurs partenaires.

Baguette magique, documentaire de 70 minutes, sortira en salles le mercredi 18 décembre.

La participation à l'Université: l'expérience lausannoise

Un bilan après dix ans, du point de vue du corps intermédiaire

Invités: Nicolas Turtschi et Antoine Chollet - 05 December 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24872>

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'Université de Lausanne ([Lul](#)) en 2005, les différents «*corps*» de la communauté universitaire ont acquis un droit de participation dans la politique de l'institution, droit sans commune mesure avec ceux qui prévalaient auparavant ou qui prévalent toujours dans certaines Universités suisses

ou étrangères.

Une représentation substantielle est en effet accordée dans la plupart des conseils et commissions de l'Université aux quatre corps qui la composent: le corps professoral, le corps étudiant, le corps du personnel administratif et technique et le corps intermédiaire; ce dernier

étant composé des enseignants et des chercheurs qui n'appartiennent pas au corps professoral (pour la plus grande partie: les assistants).

La représentation n'est pas égalitaire ni proportionnelle (ce qui donnerait tout pouvoir aux étudiants), mais elle garantit qu'aucun des corps n'ait la majorité absolue dans les

conseils (Conseil de l'Université et conseil de chaque faculté). La représentation devient plus décorative dans les différentes commissions, bien que des délégués de tous les corps y siègent toujours.

Elle disparaît en revanche complètement dans tous les organes exécutifs: direction de l'Université, décanat des facultés, directions d'institut, etc., sans même parler de l'administration elle-même. Dans le meilleur des cas, des commissions consultatives composées de représentants des différents corps sont informées des principales décisions, parfois après leur mise en œuvre.

La représentation des différents corps dans les organes «*législatifs*» s'est par ailleurs accompagnée d'un transfert de plusieurs compétences dans les mains des exécutifs avec pour conséquence une perte significative du pouvoir des premiers. Pour ne prendre qu'un seul exemple, symbolique, l'ancien Sénat, qui était l'autorité suprême de l'Université et duquel tous les professeurs étaient membres de droit, a laissé sa place à un Conseil de l'Université qui ne détient finalement que peu de compétences réelles et ne peut même pas amender le budget!

En 2004, [Acidul](#) (l'Association du corps intermédiaire et des doctorants de l'Université de Lausanne) avait accueilli ce volet de la révision de la Lul avec enthousiasme, tout en

appréhendant déjà la concentration des pouvoirs dans les mains des organes de direction.

Pour qui a expérimenté les deux systèmes, il est évident que la dynamique actuelle est incomparablement plus intéressante. Elle a consolidé les différents corps, à commencer par les étudiants et le corps intermédiaire, même si ce n'est pas encore vraiment le cas pour les professeurs et le personnel administratif et technique. Elle a rendu les discussions plus riches, grâce au regard que chacun des corps y apporte. Elle nécessite pour toute proposition de trouver des appuis dans au moins deux corps, mais plus probablement trois, si elle veut avoir des chances d'être acceptée. Et enfin, elle contraint les professeurs à considérer le point de vue des autres corps, préoccupation que bien peu d'entre elles et eux partageaient avant l'introduction de la nouvelle loi en 2005.

Acidul a fêté ses dix ans cet automne, et a donc accompagné la mise en place de la nouvelle loi et des procédures de participation qui ont été introduites dans la vie de l'Université. Le bilan que nous pouvons en tirer est contrasté.

Si les discussions et les équilibres au sein des organes délibératifs offrent de nombreuses opportunités d'avancer des propositions intéressantes pour le corps intermédiaire (notamment sur

des questions de suivi de thèse, par exemple), il n'en demeure pas moins que l'essentiel des décisions de l'Université et de ses facultés a lieu à un échelon où il n'est plus du tout question de participation. Il y a aussi de considérables disparités d'une faculté à l'autre et d'un corps à l'autre, selon la durée de participation et les capacités des corps à s'organiser et à avoir une force propositionnelle significative. Il est également nécessaire que ces corps ne craignent pas les rapports de force au sein des différents conseils s'ils espèrent réussir à faire passer une proposition face aux exécutifs ou à un corps professoral soucieux de sauvegarder ses intérêts propres.

Enfin, il ne faut pas oublier que sa politique salariale échappe presque totalement à l'Université, comme nous avons pu le constater ce printemps lors des négociations autour de la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Vaud. Bien qu'elle ait acquis une certaine autonomie grâce à la nouvelle loi, l'université demeure un service public, financé pour l'essentiel par le canton et dont les salariés sont soumis pour la plupart à la loi cantonale sur le personnel de l'Etat.

Pour cette raison notamment, la participation au sein de l'institution ne saurait éclipser la mobilisation syndicale des différents employés. Il s'agit plutôt d'actions complémentaires, qui permettent de représenter les intérêts des employés et

employées de l'Université tant au niveau local qu'auprès des décisionnaires étatiques.

Nicolas Turtschi est président

d'Acidul, doctorant en politique sociale à l'Institut de hautes études en administration publique (Idheap).

Antoine Chollet est membre du

comité d'Acidul, maître-assistant au Centre d'histoire des idées politiques et des institutions (Cripi) de l'Université de Lausanne.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée mais encouragée, pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

L'aide sociale au banc des accusés

<http://www.skos.ch/fr/?page=ueberuns/>

<http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/SVP-greift-SozialhilfeRichtlinien-an/story/23654219>

http://www.artias.ch/index.php?option=com_content&task=view&id=563&Itemid=100

OMC à Bali: un nouveau monde

<http://www.domainepublic.ch/articles/24705>

<http://www.lavieeconomique.ch/fr/editions/201311/Horisberger.html>

http://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2013/index_42.html

Pour une nouvelle Convention de La Havane

<http://www.domainepublic.ch/articles/24896>

<http://www.banquemonde.org/fr/news/feature/2013/05/13/helping-india-combat-persistently-high-rates-of-malnutrition>

<http://www.droit-aliments-terre.eu/>

http://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/havana_f.pdf

http://www.droit-aliments-terre.eu/documents/sources_lascaux/propositions/WEB_proposition_commerce_international_FR.pdf

La suppression du secret bancaire vaut bien une amnistie fiscale

<http://www.domainepublic.ch/articles/24463>

http://www.bcf.ch/Actualite/accords_fiscaux_fr.html

Un couple de documentaristes suisses au sommet de leur art

http://www.swissfilms.ch/fr/film_search/filmdetails/-/id_person/766

<http://www.fgprod.ch/?a=20,66>

La participation à l'Université: l'expérience lausannoise

http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.fo.html?docId=5515&form_name=resultats.xsp&docType=loi&Pcurrent_version=9999&PetatDoc=vigueur&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJL=true&outformat=html&isModifiante=false&with_link=true&num_cha=40&base=RSV

<http://www3.unil.ch/wpmu/acidul/>